COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 22 Octobre 2020

<u>Présents:</u> M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. ROCHEFORT Jean-Luc, Mme ROTH Nathalie, M. GALOPIN Jacky, Mme GOBE Laetitia, M. DANIEL Gilbert, Mme VEILLARD Isabelle, M.PIEL Yves, M.THELLIER Roger, M.HAMEL René, Mme CHERBONNEL Isabelle, M.BERNARD Éric, Mme CROCHET Brigitte, M. JAMES Philippe, Mme HAMEL Valérie, Mme BOUGON Nathalie, Mme CHADUC Fabienne, M. PICOT Xavier, M. AMIOT Christophe, M GERARD Stéphane, Mme LOYER Pascaline, Mme MOTTAIS Régine, M. HESLOUIN Guillem, Mme JEHAN Marina

Ayant donné pouvoir

Mme OLIVIER Linda ayant donné pouvoir à Mme Nathalie ROTH

Absent(s) excusé(s): M. COUILLARD Marin,

Absent(s):/

M. Xavier PICOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 8 septembre 2020 est adopté à l'unanimité

Ordre du jour

En ouvrant la séance M. GARNIER donne lecture d'un message de l'Association des Maires de France concernant l'assassinat de Samuel PATTY, professeur d'histoire, assassiné à Conflans Sainte Honorine le 16 octobre. Il demande de respecter une minute de silence afin de lui rendre hommage.

Il donne lecture également d'une carte de remerciements suite aux décès de M. Hubert CHEVAL, père de Martine CHEVAL, agent communal et Nathalie BOUGON, conseillère municipale et renouvelle ses sincères condoléances.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 sujets :

- Lancement de la procédure de reprise des concessions abandonnées du cimetière
- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Et enlever un sujet inscrit à l'ordre du jour concernant une servitude de passage de canalisation eaux pluviales sur la commune déléguée de CHEVREVILLE

Remerciements

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements relatives au versement de subventions annuelles émanant de :

- Association Gym Détente ainsi que pour la mise à disposition de la salle Roland Bernard
- Amis du Barrage Invitation à l'assemblée générale le 29 octobre à St Laurent de terregate
- Club Age d'Or

- Les Restos du Cœur
- Les Rêves
- Parigny S'Anime

<u>Subvention exceptionnelle au Centre de distribution des Restos du Cœur du</u> Secteur de ST HILAIRE DU HARCOUET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'en séance en date du 14 novembre 2019, le conseil municipal avait voté une subvention exceptionnelle à l'association locale des Restos du Cœur de ST HILAIRE DU HARCOUET afin de couvrir 1/3 des loyers de la location du local de l'association pendant 7 mois.

Il donne lecture d'un nouveau courrier émanant de M. le Responsable du Centre des Restos du Cœur Secteur de ST HILAIRE DU HARCOUET sollicitant à nouveau une subvention exceptionnelle. En effet, l'aménagement des nouveaux locaux par la ville de ST HILAIRE DU HARCOUET a pris du retard et l'association est contrainte de rester un an de plus en location à la ZA la Fosse aux loups.

Le loyer mensuel est de 720 €, soit pour 12 mois 8 640 €

Comme prévu initialement dans la précédente délibération, la prise en charge exceptionnelle de cette location pourrait être de 2/3 pour la ville de ST HILAIRE DU HARCOUET et 1/3 pour la commune de GRANDPARIGNY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle couvrant 1/3 du loyer pendant 12 mois soit 2 880 €,
- Autorise Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Maires-Adjoints de signer tout document s'y référant

Subvention exceptionnelle - AFM - TELETHON

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal attribue chaque année une subvention à l'AFM – TELETHON DE 160 €.

Il rappelle également que la commune de GRANDPARIGNY avec l'ensemble des associations locales de GRANDPARIGNY organise une soirée téléthon afin que les associations récoltent une certaine somme

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la soirée Téléthon ne va pas pouvoir être organisée.

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Française de Mucoviscidose afin de ne pas pénaliser l'association AFM d'un montant équivalent au versement effectué par l'ensemble des associations locales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide le versement d'une subvention exceptionnelle au nom des associations locales de GRANDPARIGNY de 1 340 €

<u>Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges</u> transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le présent rapport de la CLECT présenté.

Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de la communauté d'agglomération Mt St Michel – Normandie

Par courriel en date du 14 septembre, la Chambre Régionale des Comptes de Normandie a transmis à Monsieur le Maire le rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté d'agglomération Mt St Michel - Normandie concernant les exercices 2017 et 2018.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté d'agglomération Mt St Michel - Normandie concernant les exercices 2017 et 2018,

Annulation de la délibération de 2015 de la commune déléguée de MILLY relative à l'exonération des augmentations de loyers au-delà de 10 ans de location

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, que la commune déléguée de MILLY avant la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016, avait décidé le gel des loyers après 10 ans de location.

Considérant qu'il convient d'harmoniser les décisions notamment en matière de location de nos logements communaux sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de GRANDPARIGNY,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'annuler la délibération de la commune déléguée de MILLY en date du 10 février 2015 concernant le gel des loyers après dix années de location, sauf pour les baux en cours bénéficiant de cet avantage jusqu'à leur terme (fin de location)

<u>Dénonciation des conventions avec l'Etat pour 1 logement à MARTIGNY et 2</u> logements à MILLY

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de la préfecture de la Manche rappelant les conventions signées N° 50/3/11-1996/77-1019/121 pour la commune déléguée de MARTIGNY et N° 50/3/10-1990/77-1019/067 pour la commune déléguée de MILLY entre les communes et l'Etat.

Ces conventions fixaient les droits et obligations des parties pour le programme de logements faisant l'objet de travaux d'amélioration financés à l'aide d'une subvention de l'Etat.

Ces conventions arrivent à terme le 30 juin 2021 et peuvent être soit dénoncées par acte authentique notifié 6 mois avant la date d'expiration, soit renouvelées par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de dénoncer les conventions N° N° 50/3/11-1996/77-1019/121 pour la commune déléguée de MARTIGNY et N° 50/3/10-1990/77-1019/067 pour la commune déléguée de MILLY, et Charge Me MARTIN Paul -Henri, Notaire à ST HILAIRE DU HARCOUET pour rédiger l'acte authentique,

- .

Participation aux charges de fonctionnement des écoles pour les enfants domiciliés hors commune - Année 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité considérant le prix de revient de scolarisation d'un enfant à l'école de PARIGNY 50600 GRANDPARIGNY fixe la participation pour l'année 2019 à 871 €.

<u>Demande de Prêt : Budget communal - Extension des ateliers techniques</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été inscrit un emprunt de 250 000 € au budget primitif pour l'équilibre de ce dernier. Il indique qu'il a contacté 4 banques, et que 3 ont fait des propositions.

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes d'un montant : 250 000 € au Taux : 0.48 % pour une durée de 12 ans.

Opération Numérues : Création de 2 nouvelles dénominations

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, routes et places publiques. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les noms suivant des impasses Rue de la Vieillardière :

- Impasse des Oliviers
- Impasse du Verger

RD 977 - Aménagement de la Traverse du bourg de PARIGNY entre l'entrée de l'agglomération Nord-Est et la place de l'Eglise - Délégation de Maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal dans sa séance du 30 juin 2020 avait décidé l'effacement des réseaux sur le tronçon dans le bourg Rue St Berthevin.

Un aménagement de la voirie doit être étudié conjointement avec le Département Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

 Accepte la convention présenté par l'Agence Technique Départementale de MORTAIN concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de RD 977 - Aménagement de la Traverse du bourg de PARIGNY entre l'entrée de l'agglomération Nord-Est et la place de l'Eglise

Audit énergétique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été inscrit de réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux afin de permettre de déterminer les travaux à réaliser pour une baisse de consommation d'énergie.

Il présente une mission proposée par la Société APROMO concernant un audit énergétique des bâtiments communaux selon le cahier des charges de l'ADEME.

Cet audit est un outil d'aide à la décision sur les investissements les mieux adaptés et servira de base à l'élaboration, pour chaque bâtiment, d'un programme de travaux d'économie d'énergie à court, moyen et long terme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la réalisation d'un audit énergétique.et accepte la mission proposée par la Société APROMO d'un montant de 9 262.50 € HT soit 11 115.00 € TTC.

Questions et informations diverses

M. GARNIER donne lecture des devis signés dans le cadre de ses délégations suivant l'article L 2122.22 du CGCT depuis le 8 septembre 2020, date de la dernière réunion de conseil.

Quelques dates à retenir :

- Commission d'Appel d'Offres : 3 novembre à 17 H

Conseil Municipal:

- 10 décembre 20 h 30
- 14 janvier 20 H (Présence de M. David NICOLAS)

M. GARNIER explique que depuis plusieurs mois, il avait été question de lancer une procédure de marché à bon de commande. L'Agence Technique Départementale a travaillé sur le dossier et une consultation d'entreprise est en cours. Les offres sont à déposer avant le 26 octobre 12 H. Ce marché à bon de commande permettra d'avoir des prix pour des travaux de petites importances ou urgents, sans avoir besoin de solliciter des devis auprès de différentes entreprises.

Patrice MOULIN, architecte, travaille actuellement sur le dossier d'extension des ateliers, ainsi que sur le plan du local des archives au sous-sol des écoles. En effet l'école étant un ERP, il faut déposer un permis d'aménager aux commissions du SDIS et accessibilité pour toutes modifications des lieux.

M. GALOPIN fait un point sur les travaux :

- En ce qui concerne le lotissement les Cytises, la pose des ouvrages régulateurs des bassins de rétention doit être effectuée à la fin du mois. Le bornage des différents lots a été réalisé.
- Le programme voirie est également réalisé.
- Les travaux d'aménagement du Cheminement piéton sont en cours de réalisation.
 M.JAMES demande qu'il soit fait des zones de croisement pour les poids lourds.
 Dans un premier temps, un renforcement de la chaussée va être étudié par le Département.
- Les travaux du carrefour de la Lècherie et allée de la Douenne vont être réalisés ultérieurement.

- M. GARNIER indique qu'il a contacté le CAUE pour provoquer une réunion pour les allées du Cimetière de MARTIGNY. Compte tenu du classement du Vitrail, La direction du patrimoine et des musées nous a conseillé de prendre attache auprès du CAUE pour une mission de conseil. On se doit de réaliser les travaux avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France.
- En ce qui concerne CHEVREVILLE, les travaux d'aménagement paysagers sont en cours, la signalisation est posée. Un arrêté concernant la zone de rencontre et limitant la vitesse à 20 Km/h doit être pris.